



Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
6 mars 2018	11	1		1	

Vote(s) pour : 11
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 12 mars 2018,

Sous la présidence de Monsieur René DARBOIS, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n°04 : Inventaire comptable - Durées d'amortissement

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité pour le Syndicat des Eaux de la Région Messine d'établir la liste des biens amortissables ainsi que leur durée d'amortissement telle que présentée en annexe

DECIDE DE FIXER les durées d'amortissement conformément au tableau joint,

DECIDE D'APPLIQUER ces règles d'amortissement à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Président du SERM

René DARBOIS